

**Nom : Madame Louise Gagnon**

**Question :** Questions sur l'étude de l'INREST et celles (MDDELCC et INREST) de la Table/ ou à la Ville

1. *Qui a la compétence sur la Table pour juger de la non-pertinence de la correspondance du directeur de santé publique de la Côte-Nord en ne l'incluant ni dans le communiqué ni dans la conférence de presse, ce qui donne la perception qu'il y a un biais?*

La Table de concertation n'est pas habilitée à parler au nom de la Direction de la santé publique de la Côte-Nord. La correspondance a été jointe au rapport et commentait les limites méthodologiques de l'étude de l'INREST. Ces dernières étaient déjà connues par les membres de la Table de concertation et par la population tel qu'énoncé lors l'annonce publique de l'étude le 13 juin 2014.

La Direction de la santé publique de la Côte-Nord a eu, et a toujours, l'opportunité de commenter publiquement l'étude déposée et les travaux émanant de la Table de concertation. M. Jean-Daniel Trottier, conseiller en santé environnementale à la Direction de la Santé Publique Côte-Nord, était d'ailleurs présent lors de la présentation des résultats du 21 mars dernier.

2. *Pourquoi n'avez-vous pas publié le rapport de l'INREST avant ou lors de la conférence de presse, ce qui a induit les journalistes et la population en erreur ?*

La présentation technique présentée à la conférence de presse était basée sur le rapport et elle incluait l'ensemble des graphiques et des informations des paramètres étudiés. Il était important pour les membres de la Table que la présentation vidéo soit disponible à la population lors de la mise en ligne du site dédié à cet effet. Ceci a effectivement occasionné un petit délai de production mais celui-ci a été rendu disponible rapidement après la conférence soit le jeudi, 24 mars 2016. De plus, les journalistes et la population (via les médias) ont été mis au courant de la date de disponibilité de l'ensemble de l'information lors de la présentation. Il y était indiqué que le [www.air.septiles.ca](http://www.air.septiles.ca) serait disponible le 25 mars 2016.

3. *Pourquoi le 98e centile est-il égal au maximum à plusieurs stations d'échantillonnage? Est-ce que cela pourrait sous-estimer le nombre de dépassements?*

La méthode du 98e percentile des résultats 24h est celle dictée par les normes canadiennes (NCQAA) et américaines (USEPA) pour évaluer si les standards de qualité de l'air sont respectés pour une région donnée. Cette méthode permet de contrôler les événements exceptionnels, tel que les feux de forêt. Or, dans le cas de l'étude de l'INREST, toutes les données disponibles sont utilisées (100e percentile) pour établir le portrait global.

4. *Est-ce que toutes les données brutes des stations d'échantillonnage ont été rendues disponibles à l'INREST? Est-ce que toutes les données brutes ont été utilisées?*

Il est à noter qu'aucune donnée n'a été exclue. Ainsi, seules les données qui n'étaient pas disponibles en raison de défauts d'équipements, n'ont pas été utilisées.

Lors de l'annonce publique de la solution le 13 juin 2014 et tel qu'exposé dans le rapport final de l'INREST aux pages 30-31, les entreprises participantes ont fourni les données sur une base volontaire pour chaque station sélectionnée par les membres de la Table de concertation. Ces données devaient comprendre le minimum, le maximum et les moyennes quotidiennes selon les paramètres observés et être compilées dans un tableau de synthèse validé par les membres de la Table de concertation.

Il a été convenu par le comité technique désigné par les membres de la Table, que les entreprises fourniraient des données mensuelles et indiqueraient les journées de dépassement des normes ainsi que le descriptif de l'évènement, si disponible.

Ainsi, les entreprises ont transmis les concentrations quotidiennes minimales et maximales mensuelles ainsi que les moyennes mensuelles. Lorsque possible, les moyennes annuelles ont également été fournies. Celles-ci sont exprimées en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ .

5. *Est-ce que les données écartées par la grande entreprise ont toutes été justifiées?*

Aucune donnée disponible n'a été exclue. En fait, seules les données qui n'étaient pas disponibles en raison de bris d'équipements, d'opérations d'entretien ou d'étalonnage n'ont pu être utilisées.

6. *Comment faites-vous pour dire que l'air est de très bonne qualité dans l'ensemble de la ville sans avoir pris en compte les données de la station de Place Ferland?*

Tel que l'indique le rapport sur la qualité de l'air produit par le MDDELCC et rendu public en 2015, l'étude menée visait à parfaire la connaissance de la qualité de l'air dans le secteur urbain de la ville de Sept-Iles. Le ministère a exploité de juin 2012 à juin 2013, deux stations d'échantillonnage, soit les stations Livingston et Gamache, situées respectivement à l'ouest et à l'est de la ville. Les critères de bonne qualité de l'air sont établis et régis par le MDDELCC. Le rapport MDDELCC indique une qualité de l'air de très bonne qualité. Pour une meilleure compréhension de leur évaluation, nous vous invitons à poser directement votre question au MDDELCC.

En ce qui concerne la Table de concertation, suite à la lecture approfondie du rapport du MDDELCC et de l'INREST, cette dernière a, quant à elle, exprimé que ces derniers démontraient des résultats satisfaisants pour la période donnée et les secteurs visés par les études disponibles au moment de l'annonce publique ce qui excluait le Parc Ferland. Ce secteur a été exclu du mandat de départ tel qu'annoncé le 13 juin 2014. Malheureusement, l'étude du Parc Ferland n'était pas disponible lors de notre

présentation du 21 mars dernier et ne l'est toujours pas à ce jour.

*7. Est-ce que la Table est d'accord avec la position du directeur de la Santé publique de la Côte-Nord, Dr Stéphane Trépanier :*

*« Toutefois, il est difficile de se positionner sur la qualité de l'air en général pour la ville, notamment pour les raisons suivantes : 1) la variation apparente d'une année à l'autre (étude actuelle et étude de 2010); 2) une méthodologie qui tend à sous-estimer le nombre de dépassements annuels (données auto-déclarées par les entreprises, plusieurs données manquantes, etc.). »*

*8. Est-ce que la Table est d'accord avec la position de l'INREST :*

*« Il n'est pas possible pour l'INREST de conclure, hors de tout doute, quant à la qualité de l'air des secteurs étudiés § Nombre restreint de paramètres § Disparités de mesures entre les stations § Données non validées par l'INREST »*

Les commentaires dont vous faites mention aux questions 7 et 8 découlent des limitations méthodologiques connues et approuvées par l'ensemble des membres de la Table de concertation en date du 13 juin 2014 :

- Aluminerie Alouette: Marie-Claude Guimond et Sébastien Scherrer
- Centre de santé et des services sociaux de Sept-Îles: Caroline Dignard
- Compagnie minière IOC: Patrick Lauzière et Arlène Beaudin
- Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord: Sébastien Caron
- Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles: Stéphanie Prévost
- Développement Économique Sept-Îles: Sylvain Larivière
- Direction de la santé publique de la Côte-Nord: Dr Stéphane Trépanier
- Mine Arnaud: Kateri Jourdain et Caroline Hardy
- New Millenium Iron Corp.: Mireille Joncas
- Ville de Sept-Îles: Denis Clements
- Cliffs Mines Wabush : Arlène Beaudin, Marie-Josée Gagné
- Comité de défense de l'air et de l'eau : Denis Bouchard et Louiselle Dufour
- Accompagnement: Alain Gaudreault et Élisabeth Tremblay, MDDELCC

Les travaux du MDDELCC et ceux de la Table (dont l'étude réalisée par l'INREST) ont permis d'accroître la compréhension de l'enjeu de la qualité de l'air. Ainsi, même en tenant compte des limitations, notamment sur la méthodologie, associées aux différentes études et évaluations portant sur l'année 2012-2013, les membres de la Table considèrent que la population dispose d'une base de référence crédible grandement bonifiée en la matière.

La Table considère également que la qualité de l'air est satisfaisante pour la période de l'étude 2012-2013 tout comme la Direction de la santé publique le cite dans la correspondance dont vous faites mention où il est indiqué que les résultats obtenus semblent démontrer un air de qualité.

*9. Est-ce que la Table est d'accord avec la recommandation de l'INREST :  
« L'INREST recommande également d'implanter une surveillance continue de la qualité de l'air par l'utilisation de l'indice de la qualité de l'air (IQA), tel qu'indiqué sur le site gouvernemental. Sur ce dernier, la région de Sept-Îles n'apparaît pas parmi la vingtaine de villes utilisant cet indice. Cet outil permet aux citoyens et aux décideurs de connaître la quantité de polluants atmosphériques présents dans l'air sur leur territoire. »*

*10. Est-ce que c'est important pour la Table que les citoyens de Sept-Îles connaissent la qualité de l'air qu'ils respirent?*

Pour répondre aux questions 9 et 10, oui, il est important pour tous les membres de la Table que les citoyens connaissent la qualité de l'air qu'ils respirent. Basée sur la collaboration d'acteurs gouvernementaux, municipaux, économiques, environnementaux et de représentants citoyens, la Table de concertation sur la qualité de l'air de Sept-Îles avaient ensemble comme défi commun d'obtenir une vision claire, globale et intégrée de la qualité de l'air à Sept-Îles

Les membres de la Table de concertation sur la qualité de l'air, conviennent que cette initiative de concertation a porté fruits et s'est avéré un levier profitable en matière de développement durable. À cet effet, ils affirment leur volonté de continuer à travailler de pair.

Ainsi les membres conviennent qu'un suivi régulier constituerait un bon outil de développement durable et que parmi les avenues potentielles, l'IQA constitue un outil efficace et reconnu. Ils conviennent également que la mise en place d'un tel outil permettrait de bien informer la population et d'assurer un développement harmonieux. Enfin, un suivi régulier contribuerait à l'acceptabilité sociale des projets futurs qui pourraient voir le jour à Sept-Îles notamment dans le cadre du Plan Nord, pour lequel notre ville constitue un pôle stratégique.

Les membres de la Table considèrent que tous les aspects de cet enjeu de même que toutes les solutions potentielles doivent être évalués afin d'identifier celle la plus adaptée à Sept-Îles. Ainsi, au cours des prochains mois, la Table poursuivra ses travaux en ce sens. Des représentants des citoyens, de nouveaux acteurs industriels et gouvernementaux seront invités à participer à la suite de la concertation. La population continuera d'être informée de l'évolution des travaux.

*11. Est-ce que la Table est d'accord soit avec le MDDELCC qui dit que la qualité de l'air est très bonne (comparable à un milieu rural) ou avec celle de l'INREST et de la DSP qui disent qu'ils ne peuvent se positionner sur la qualité de l'air de l'ensemble de la ville?*

La responsabilité de qualifier et de régir la qualité de l'air appartient au MDDELCC. Nous considérons que les travaux de la Table de concertation, les informations recueillies et les avis supplémentaires apportés viennent compléter la compréhension de cet important enjeu et les suites à y donner. En effet, les travaux du MDDELCC et ceux de la Table (dont l'étude réalisée par l'INREST) ont permis d'accroître la compréhension de l'enjeu de la qualité de l'air. À la lumière des informations analysées, la Table de concertation considère que la qualité air est satisfaisante pour la période de l'étude 2012-2013.

Ainsi, même en tenant compte des limitations, notamment sur la méthodologie, associées aux différentes études et évaluation portant sur l'année 2012-2013, les membres de la Table considèrent que la population dispose d'une base de référence crédible grandement bonifiée en la matière.

*12. Que veut dire le mot « satisfaisant » pour la qualité de l'air quand la méthodologie tend à sous-estimer les dépassements de normes selon la DSP?*

La correspondance de la Direction de la santé publique dont vous faites mention indique que les résultats obtenus semblent démontrer un air de qualité et que cette démarche de concertation est une belle initiative du milieu.

C'est suite à ce type d'avis de même qu'à la lumière des 2 études (MDDELCC et INREST) et à des taux de conformités rencontrés que la Table de concertation est venue à une conclusion consensuelle, y compris le membre de la Direction de la santé publique : les portraits 2012-2013 démontraient des résultats satisfaisants et la qualité de l'air semble bonne. Ainsi, même en tenant compte des limitations, notamment sur la méthodologie, associées aux différentes études et évaluation portant sur ces années, les membres de la Table considèrent que la population dispose d'une base de référence crédible grandement bonifiée en la matière.

*13. Pourquoi la Table n'a-t-elle pas intégré les données de l'INRP (inventaire national des rejets de polluants) et celles de l'Institut national de santé publique de 2010 sur la qualité de l'air à Sept-Îles?*

Tel qu'expliqué lors du lancement de l'initiative le 13 juin 2014, le mandat de base approuvé par l'ensemble des membres de la Table de concertation portait sur la mesure directe de qualité d'air ambiant pour la période 2012-2013. Elle se résume comme suit :

- Collecter des données mesurées des stations déjà existantes et les centraliser dans une base de données unique
- Dans le cadre de ce projet, les stations de mesures, la période et les paramètres à l'étude ont été identifiés et retenus par les membres de la Table de concertation de la qualité de l'air à Sept-Îles, sous recommandation de leur comité technique.

8 stations ont été sélectionnées

- 2 stations d'Aluminerie Alouette

- 2 stations de Mine Arnaud
- 2 stations d'IOC
- 1 station de Cliffs Mines Wabush
- 1 station de New Millennium

Les 8 paramètres à l'étude

- Particules fines (PM 2.5)
- Particules totales
- Béryllium
- Fer
- Manganèse
- HAP total (Hydrocarbure aromatique polycyclique)
- Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)
- Aluminium

Ainsi, la portée de l'étude visait la qualité de l'air ambiant en général toutes sources potentielles de contamination confondue (incluant les sources industrielles mais également les sources naturelles, le transport, le chauffage au bois, etc.). Ceci diffère de l'INRP qui trace un bilan des émissions industrielles (et non de l'air ambiant).

*14. Est-ce que la Table considère que Mine Arnaud peut contribuer à détériorer la qualité de l'air à Sept-Îles?*

*15. Est-ce que la Table considère que la phase 3 d'Alouette peut contribuer à détériorer la qualité de l'air à Sept-Îles?*

En ce qui a trait aux questions 14 et 15, il est important de mentionner que la Table de concertation aborde l'enjeu de la qualité de l'air dans sa globalité. Dès les débuts des travaux, il a été convenu qu'il n'y aurait pas de qualification et suivi spécifique aux émetteurs (industries, citoyens, transport, etc.) Ainsi, tel que déjà mentionné, même en tenant compte des limitations, notamment sur la méthodologie, associées aux différentes études et évaluation portant sur l'année 2012-2013, les membres de la Table considèrent que la population dispose maintenant d'une base de référence crédible grandement bonifiée en la matière. L'objectif étant que cette base de référence pourrait être communiquée à la population et plus largement servir dans l'évaluation de nouveaux projets.

*16. Quelles sont les mesures d'atténuation qui ont été mises en place par les entreprises suite au fait qu'il y a eu dépassements de normes (par exemple à la station de l'Élyme des sables)?*

Les mesures d'atténuation mises en place sont diverses selon les systèmes d'opérations. En voici quelques exemples :

**Manutention/entreposage de minerai et boulettes de fer :**

- Précipitateurs électrostatiques au déverseur afin de capter les poussières

- fugitives lors du déchargement des trains
- Systèmes d'addition d'eau au niveau des systèmes de déchargement et manutention du minerai et boulettes de fer afin de limiter l'émission de poussière fugitive aux principaux points de transfert (convoyeurs, entasseurs, ramasseurs et chargeurs à bateaux)

**Manutention/entreposage d'additifs (bentonite, pierre à chaux, coke breeze) :**

- Systèmes de convoyeurs mobiles fermés afin de limiter l'émission de poussière fugitive aux principaux points de transfert au niveau du déchargement des navires de bentonite
- Re-profilage (tracteur) des piles de coke breeze afin de réduire la hauteur et limiter l'émission de poussière fugitive liée à l'érosion éolienne
- Épandage d'agent liant sur les piles de coke breeze après déchargement afin de limiter l'émission de poussière fugitive liée à l'érosion éolienne
- Suivi en continu de la qualité de l'air et des conditions météorologiques (2 stations de suivi PM2.5 avec station météo) et arrêt des opérations lorsque les vents sont défavorables et causent des problèmes de poussière fugitive

**Circulation sur le site:**

- Programme d'épandage d'abat poussière sur les chemins de terre
- Limitation de la vitesse dans les zones sensibles à proximité du quartier Mgr Blanche afin de limiter davantage l'émission de poussière fugitive

**Certaines entreprises ont des projets pour 2016-2017 :**

- Modification des chutes aux principaux points de transfert des convoyeurs dans la cour (sortie du déverseur) afin de limiter davantage l'émission de poussière fugitive
- Modification des principaux points de transfert au niveau de l'entasseur et de l'entrepôt de bentonite (près du quartier Mgr Blanche) afin de limiter davantage l'émission de poussière fugitive

*17. Comment la Table va-t-elle faire le suivi à l'Élyme des sables considérant qu'il n'y plus de station d'échantillonnage à cet endroit?*

Ceci est un exemple d'éléments qui seront discutés dans les prochaines rencontres. Tous les aspects de cet enjeu de même que toutes les solutions potentielles doivent être évalués afin d'identifier celle la plus adaptée à Sept-Îles selon le contexte et les ressources disponibles.

*18. « Pour les particules fines (PM2,5), 33% des données atteignent ou dépassent ce niveau. (le niveau étant de 15 µg/m3/24h». Ce seuil est celui où il y a une importance statistique d'effet sur la santé). Voulez-vous dire qu'il y a une journée sur trois (parmi celles que l'INREST a considéré dans son étude) durant laquelle les citoyens sont exposés (sans le savoir) à des seuils qui dépassent le seuil d'effet à la santé, sans compter qu'en fait les PM2,5 sont sans seuil?*

L'extrait dont vous faites mention se retrouve en page 97 et 98 du rapport de l'INREST et porte sur une recommandation des chercheurs afin de prévenir le dépassement des normes et des critères. Ces derniers suggèrent des niveaux d'action préventive à partir duquel la norme ou le critère est respecté mais où une attention particulière pourrait être de mise. À ce titre, il est proposé d'utiliser un niveau d'action fixé à 50% de la norme/critère. À titre de d'exemple, tel qu'indiqué dans le rapport, pour les particules fines, environ un tiers des données transmises et analysées dépasseraient le niveau d'action préventif fixé à 50%. Une attention particulière à ce paramètre pourrait être mise en place afin de mettre en place les actions nécessaires pour prévenir les dépassements potentiels.

Les niveaux d'action cités dans le rapport, pour rappel, n'ont aucune valeur réglementaire. Il s'agit d'un outil proposé aux industries et aux membres de la Table pour prévenir des dépassements éventuels.

Toutefois, votre question nous porte à croire que vous comparez les exemples des chercheurs avec le critère de l'IQA où les niveaux d'action cités dans le rapport peuvent difficilement être utilisés pour fin de comparaison avec les données de l'étude.

Ainsi, pour les PM 2.5 le seuil d'effet sur la santé utilisé pour l'IQA se définit comme suit (source : MDDELCC) :

- 35 ug/m<sup>3</sup> sur une moyenne mobile de 3h (et non des données 24h tel que transmises pour cette étude).

À la lumière de ces précisions, nous pouvons conclure que sur les 730 jours couverts par l'étude, il y a eu 7 jours différents où la moyenne 24 heures était supérieurs à 35 ug/m<sup>3</sup> (seuil rouge). Sur ces 7 jours :

- 3 résultats étaient liés aux épisodes de feux de forêt et ont été mesurés par l'ensemble des stations
- les 4 autres valeurs ont été mesurées à une seule station indiquant une problématique localisée

Encore une fois, comme les données ne sont pas de même nature, elles peuvent difficilement être comparées à celles de l'IQA.